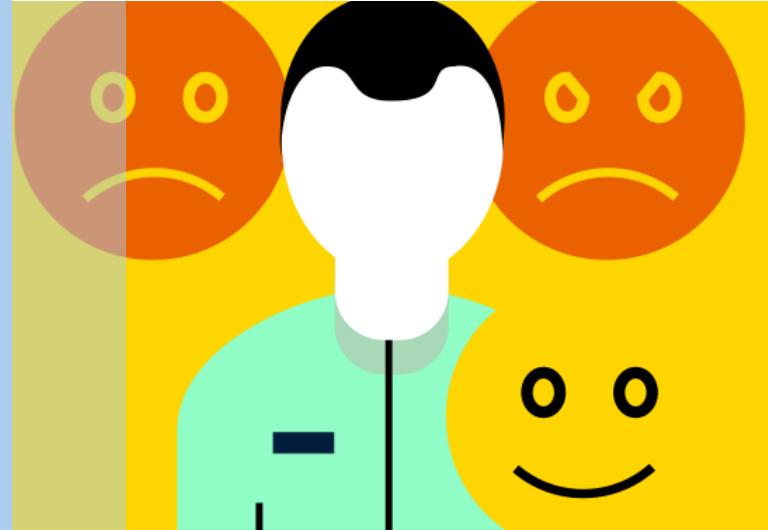


Prévention des risques psychosociaux et Santé Globale

#066 - Mercredi 05 juin 2024



Depuis début 2019, deux dispositifs distincts ont été mis en place dans l'entreprise, dans le cadre de la prévention des Risques psychosociaux (RPS) ainsi que de la Santé Globale. Pour les salariés qui ne connaîtraient pas ces mesures, voici un rappel sur les modalités de fonctionnement.

CMN prône des valeurs fortes comme le Respect et les mesures de prévention des Risques Psychosociaux et de Santé Globale font partie des leviers mis en place pour protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Il s'agit là d'une priorité pour la Direction. Chaque manager a ainsi pour responsabilité et devoir d'assurer la prévention des Risques Psychosociaux de son équipe et de signaler tout problème éventuel à la DRH le plus en amont possible.

La commission RPS :

La commission RPS a été créée avec l'objectif d'être à l'écoute d'un salarié s'estimant confronté à un risque psychosocial. Cette commission est composée de volontaires qui ont été formés sur ce sujet :

- Bruno Launay (représentant du personnel) ;
- Paul-Marie Schlude (représentant du personnel) ;
- Dr Veltin ou Christine Chuinard (médecine du travail) ;
- Pauline Marie (RH) ;
- Angèle Leclerc (QSE).

En cas de besoin chacun peut prendre contact avec un membre de la commission RPS pour expliquer sa situation, dans le respect d'une totale confidentialité. La commission se réunit tous les deux mois pour assurer le suivi des dossiers.

En accord avec le salarié, des recherches de solution, de médiation ou un signalement à la Direction pourront être effectués. Un lien avec la démarche Santé Globale peut être fait mais cela n'est pas systématique.

La démarche de Santé Globale :

Cette démarche est menée avec l'aide d'une personne extérieure, M. Wilmes, qui peut recevoir des salariés pour des problèmes relevant de la santé physique, psychologique ou d'aspects relationnels. Elle s'adresse au salarié comme à sa famille proche (conjoint, enfants). La consultation est prise en charge par l'entreprise.

Chacun peut contacter M. Wilmes au 06 07 27 03 92 (si messagerie : laissez votre nom, N° téléphone et indiquer « salarié CMN »). Les rendez-vous ont lieu dans une salle à l'Hôtel Chantereine.

Ces consultations sont absolument confidentielles, condition de réussite de cette démarche.

